




**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX  
EN PROVENCE N° DL.2021-680**

**Séance publique du**

**12 juillet 2021**

**Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI  
Maire d'Aix-en-Provence**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20210712- lmc1198919-DE-1-1
Date de signature : 16/07/2021
Date de réception : vendredi 16 juillet 2021
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓</p>

**OBJET : INFORMATION DU CONSEIL - COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES EN VERTU DE LA DÉLÉGATION DE COMPÉTENCES DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE DANS LES MATIÈRES ÉNUMÉRÉES A L'ARTICLE L2122.22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES.,**

Le 12 juillet 2021 à 14h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans l'Amphithéâtre De La Verrière, 10 Rue des allumettes, 13 100 Aix-en-Provence, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 06/07/2021, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient Présents :**

Monsieur Jonathan AMIACH, Madame Laurence ANGELETTI, Madame Dominique AUGÉY, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-François DUBOST, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOUI, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Perrine MEGGIATO, Madame Arlette OLLIVIER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN.

**Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

Madame Béatrice BENDELE à Madame Josy PIGNATEL, Monsieur Moussa BENKACI à Monsieur Sellam HADAOUI, Madame Kayané BIANCO à Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI à Madame Josy PIGNATEL, Madame Françoise COURANJOU à Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Brigitte DEVESA à Monsieur Jean-Louis VINCENT, Monsieur Laurent DILLINGER à Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Gaëlle LENFANT à Monsieur Marc PENA, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Madame Elisabeth HUARD, Monsieur Alain PARRA à Madame Elisabeth HUARD, Monsieur Pierre SPANO à Madame Agnès DAURES, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL à Madame Stéphanie FERNANDEZ.

**Excusés sans pouvoir :**

Madame Françoise TERME.

Secrétaire : Rémi CAPEAU

Madame Maryse JOISSAINS MASINI donne lecture du rapport ci-joint.



SECRETARIAT GENERAL  
Direction Assemblées et Vie  
Institutionnelle

RAPPORT POUR  
LE CONSEIL MUNICIPAL  
DU 12 JUILLET 2021

**Nomenclature : 5.2**  
Fonctionnement des assemblées

-----

**RAPPORTEUR** : Madame Maryse JOISSAINS MASINI

**Politique Publique : 02-VIE INSTITUTIONNELLE**

**OBJET** : INFORMATION DU CONSEIL - COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES EN VERTU DE LA DÉLÉGATION DE COMPÉTENCES DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE DANS LES MATIÈRES ÉNUMÉRÉES A L'ARTICLE L2122.22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES., - Information du Conseil

Mes Chers Collègues,

Je porte à votre connaissance la liste des actes accomplis dans le cadre des délégations permanentes accordées au Maire par le Conseil Municipal (article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales) et des autorisations de signatures accordées aux Adjointes et aux Conseillers Municipaux (article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales) par délibération DL.2020-80 du Conseil Municipal du 24 juillet 2020.

**En matière d'autorisation d'ester en justice :**

D.2021-349 DÉFENSE DE LA VILLE DANS L'INSTANCE L'OPPOSANT A XXXXX CONCERNANT UNE PROCÉDURE POUR EXCÈS DE POUVOIR A L'ENCONTRE DU PERMIS D'AMÉNAGER DÉLIVRÉ LE 29/07/2019 A XXXXX EN VUE DE LA CRÉATION DE 4LOTS, XXXXX - TA 21/140 (marché n° P 18-042)

D.2021-350 DÉFENSE DE LA VILLE DANS L'INSTANCE L'OPPOSANT A XXXXX CONCERNANT UNE PROCÉDURE POUR EXCÈS DE POUVOIR A L'ENCONTRE DE LA DÉCLARATION PRÉALABLE DÉLIVRÉE LE 23/02/2021 A XXXXX EN VUE DE L'IMPLANTATION D'UNE ANTENNE RELAIS, XXXXX - TA 21/139 (marché n° P 18-042)

- D.2021-351 DÉFENSE DE LA VILLE DANS L'INSTANCE L'OPPOSANT A XXXXX CONCERNANT UNE PROCÉDURE POUR EXCÈS DE POUVOIR A L'ENCONTRE DU PERMIS DE CONSTRUIRE DÉLIVRÉ LE 13/11/2020 A XXXXX EN VUE DE L'IMPLANTATION D'UN PROGRAMME D'HABITATION COLLECTIF, XXXXX - TA 21/145 (marché n° P 18-042)
- D.2021-352 DÉFENSE DE LA VILLE DANS L'INSTANCE L'OPPOSANT A XXXXX CONCERNANT UNE PROCÉDURE POUR EXCÈS DE POUVOIR A L'ENCONTRE DU PERMIS DE CONSTRUIRE DÉLIVRÉ LE 13/11/2020 A XXXXX EN VUE DE L'IMPLANTATION D'UN PROGRAMME D'HABITATION COLLECTIF, XXXXX - TA 21/144 (marché n° P 18-042)
- D.2021-396 DÉFENSE DE LA VILLE DANS L'INSTANCE L'OPPOSANT A XXXXX CONCERNANT UNE PROCÉDURE POUR EXCÈS DE POUVOIR A L'ENCONTRE DU PERMIS DE CONSTRUIRE N°1XXXX4 DÉLIVRÉ LE 21/01/2020 EN VUE DE LA CRÉATION D'UNE PLATE-FORME DE BROYAGE ET DE COMPOSTAGE XXXXX - TA 21/162 (marché n° P 18-042)
- D.2021-397 DÉFENSE DE LA VILLE DANS L'INSTANCE L'OPPOSANT XXXXX CONCERNANT UNE PROCÉDURE EN RÉFÉRÉ A L'ENCONTRE DU PERMIS DE CONSTRUIRE N°1XXXX4 DÉLIVRÉ LE 21/01/2020 EN VUE DE LA CRÉATION D'UNE PLATE-FORME DE BROYAGE ET DE COMPOSTAGE XXXXX- TA 21/163 (marché n° P 18-042)
- D.2021-398 DÉFENSE DE LA VILLE DANS L'INSTANCE L'OPPOSANT A XXXXX CONCERNANT UNE PROCÉDURE POUR EXCÈS DE POUVOIR A L'ENCONTRE DE L'ARRÊTÉ DE RETRAIT DU PERMIS DE CONSTRUIRE N° 2XXXX7 DÉLIVRÉ LE 06/04/2021 CONCERNANT LA CONSTRUCTION D'UN IMMEUBLE D'HABITATION DE 20 LOGEMENTS XXXXX - TA 21/167 (marché n° P 18-042)
- D.2021-399 DÉFENSE DE LA VILLE DANS L'INSTANCE L'OPPOSANT A XXXXX CONCERNANT UNE PROCÉDURE POUR EXCÈS DE POUVOIR A L'ENCONTRE DE L'ARRÊTE DE PERMIS DE CONSTRUIRE N° 2XXXX2 DÉLIVRÉ LE 13/11/2020 A XXXXX EN VUE DE L'IMPLANTATION DE DEUX IMMEUBLES D'HABITATION ET CINQ VILLAS, XXXXX - TA 21/169 (marché n° P 18-042)
- D.2021-400 DEFENSE DE LA VILLE D'AIX-EN-PROVENCE DANS L'AFFAIRE L'OPPOSANT A XXXXX - DEMANDE D'ANNULATION DE LA DÉCISION EN DATE DU 30 AVRIL 2021 (RH) TA 21/157 TA 2104656-9 - (MARCHE P18-041)
- D.2021-401 DÉFENSE DE LA VILLE D'AIX-EN-PROVENCE DANS L'AFFAIRE L'OPPOSANT XXXXX - DEMANDE D'ANNULATION DE LA DÉCISION EN DATE DU 30 AVRIL 2021 (RH) TA 21/158 TA 2104660-9 - (MARCHE P18-041)
- D.2021-402 DÉFENSE DE LA VILLE D'AIX-EN-PROVENCE DANS L'AFFAIRE L'OPPOSANT A XXXXX - DEMANDE D'ANNULATION DE LA DÉCISION EN DATE DU 30 AVRIL 2021 (RH)

D.2021-414 DÉFENSE DE LA VILLE DANS L'INSTANCE L'OPPOSANT A XXXXX CONCERNANT UNE PROCÉDURE POUR EXCÈS DE POUVOIR A L'ENCONTRE DE L'ARRÊTÉ DE PERMIS DE CONSTRUIRE N° 2XXXXX5 DÉLIVRÉ LE 18/12/2020 A XXXXXX CONCERNANT LA CONSTRUCTION D'UN IMMEUBLE D'HABITATION DE 18 LOGEMENTS XXXXX - TA 21/168 (marché n° P 18-042)

**En matière de délivrance et de reprise des Concessions dans les Cimetières :**

D.2021-353 RENOUELEMENT DE CONCESSION CIMETIÈRE GRAND SAINT JEAN XXXXX

D.2021-354 RENOUELEMENT DE CONCESSION CIMETIÈRE DES MILLES XXXXX

D.2021-355 RENOUELEMENT DE CONCESSION CIMETIÈRE LES MILLES XXXXX

D.2021-356 RENOUELEMENT DE CONCESSION CIMETIÈRE SAINT PIERRE XXXXX

D.2021-357 ATTRIBUTION DE CONCESSION CIMETIÈRE DE LUYNES XXXXX

D.2021-358 RENOUELEMENT DE CONCESSION CIMETIÈRE LES MILLES XXXXX

D.2021-359 RENOUELEMENT DE CONCESSION CIMETIÈRE LES MILLES XXXXX

D.2021-360 ATTRIBUTION DE CONCESSION CIMETIÈRE GRAND SAINT JEAN XXXXX

D.2021-361 ATTRIBUTION DE CONCESSION CIMETIÈRE GRAND SAINT JEAN XXXXX

D.2021-362 RENOUELEMENT DE CONCESSION CIMETIÈRE GRAND SAINT JEAN XXXXX

D.2021-363 ATTRIBUTION DE CONCESSION CIMETIÈRE GRAND SAINT JEAN XXXXX

D.2021-364 ATTRIBUTION DE CONCESSION CIMETIÈRE GRAND SAINT JEAN XXXXX

D.2021-365 RENOUELEMENT DE CONCESSION CIMETIÈRE SAINT PIERRE XXXXX

D.2021-366 ATTRIBUTION DE CONCESSION CIMETIÈRE LES MILLES XXXXX

D.2021-367 ATTRIBUTION DE CONCESSION CIMETIÈRE SAINT PIERRE XXXXX

D.2021-368      ATTRIBUTION DE CONCESSION CIMETIÈRE GRAND SAINT JEAN  
XXXXX

D.2021-369      ATTRIBUTION DE CONCESSION CIMETIÈRE GRAND SAINT JEAN  
XXXXX

D.2021-370      ATTRIBUTION DE CONCESSION CIMETIÈRE GRAND SAINT JEAN  
XXXXX

D.2021-371      RENOUELEMENT DE CONCESSION CIMETIÈRE GRAND SAINT  
JEAN XXXXX

D.2021-372      ATTRIBUTION DE CONCESSION CIMETIÈRE GRAND SAINT JEAN  
XXXXX

D.2021-373      ATTRIBUTION DE CONCESSION CIMETIÈRE GRAND SAINT JEAN  
XXXXX

D.2021-374      RENOUELEMENT DE CONCESSION CIMETIÈRE PUYRICARD  
XXXXX

D.2021-375      RENOUELEMENT DE CONCESSION CIMETIÈRE GRAND SAINT  
JEAN XXXXX

D.2021-376      CONVERSION DE CONCESSION AU CIMETIÈRE SAINT PIERRE  
XXXXX

D.2021-377      ATTRIBUTION DE CONCESSION AU CIMETIÈRE DU GRAND  
SAINT JEAN XXXXX

D.2021-378      ATTRIBUTION DE CONCESSION AU CIMETIÈRE DU GRAND  
SAINT JEAN XXXXX

D.2021-379      ATTRIBUTION DE CONCESSION AU CIMETIÈRE SAINT PIERRE  
XXXXX

D.2021-380      RENOUELEMENT DE CONCESSION AU CIMETIÈRE SAINT  
PIERRE XXXXX

D.2021-381      ATTRIBUTION DE CONCESSION CIMETIÈRE LES MILLES XXXXX

D.2021-382      ATTRIBUTION DE CONCESSION CIMETIÈRE SAINT PIERRE  
XXXXX

D.2021-383      RENOUELEMENT DE CONCESSION CIMETIÈRE DE LUYNES  
XXXXX

D.2021-384      RENOUELEMENT DE CONCESSION CIMETIÈRE SAINT PIERRE  
XXXXX

D.2021-385      RENOUELEMENT DE CONCESSION CIMETIÈRE LES MILLES  
XXXXX

D.2021-386      RENOUELEMENT DE CONCESSION AU CIMETIÈRE DES  
MILLES XXXXX

D.2021-387	ATTRIBUTION DE CONCESSION AU CIMETIÈRE DU GRAND SAINT JEAN XXXXX
D.2021-388	ATTRIBUTION DE CONCESSION AU CIMETIÈRE SAINT PIERRE XXXXX
D.2021-389	ATTRIBUTION DE CONCESSION AU CIMETIÈRE DU GRAND SAINT JEAN XXXXX
D.2021-390	RENOUVELLEMENT DE CONCESSION AU CIMETIÈRE SAINT PIERRE XXXXX
D.2021-391	RENOUVELLEMENT DE CONCESSION AU CIMETIÈRE SAINT PIERRE XXXXX
D.2021-392	RENOUVELLEMENT DE CONCESSION AU CIMETIÈRE DU GRAND SAINT JEAN XXXXX
D.2021-393	ATTRIBUTION DE CONCESSION AU CIMETIÈRE SAINT PIERRE XXXXX
D.2021-394	ATTRIBUTION DE CONCESSION AU CIMETIÈRE DU GRAND SAINT JEAN XXXXX
D.2021-403	ATTRIBUTION DE CONCESSION CIMETIÈRE GRAND SAINT JEAN XXXXX
D.2021-404	ATTRIBUTION DE CONCESSION CIMETIÈRE GRAND SAINT JEAN XXXXX
D.2021-405	ATTRIBUTION DE CONCESSION CIMETIÈRE GRAND SAINT JEAN XXXXX
D.2021-406	ATTRIBUTION DE CONCESSION CIMETIÈRE GRAND SAINT JEAN XXXXX
D.2021-407	RENOUVELLEMENT DE CONCESSION CIMETIÈRE LES MILLES XXXXX
D.2021-408	ATTRIBUTION DE CONCESSION CIMETIÈRE LES MILLES XXXXX
D.2021-409	ATTRIBUTION DE CONCESSION CIMETIÈRE LES MILLES XXXXX
D.2021-410	ATTRIBUTION DE CONCESSION CIMETIÈRE GRAND SAINT JEAN XXXXX
D.2021-411	ATTRIBUTION DE CONCESSION CIMETIÈRE DES MILLES XXXXX
D.2021-412	ATTRIBUTION DE CONCESSION CIMETIÈRE SAINT PIERRE XXXXX

**En matière de renouvellement d'adhésion :**

D.2021-395	RENOUVELLEMENT ADHÉSION ASSOCIATION ENVIROBATBDM
------------	--

**En matière de ligne de trésorerie :**

D.2021-413            CONTRAT DE LIGNE DE TRESORERIE SIGNE EN VERTU DE LA  
DECISION D.2021-270 DU 4 MAI 2021

En conséquence, Mes Chers Collègues, je vous remercie de bien vouloir :

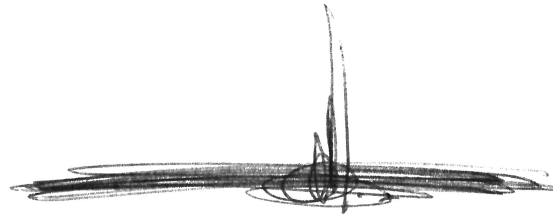
- **PRENDRE** acte du présent rapport.

DL.2021-680 - INFORMATION DU CONSEIL - COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES EN VERTU DE LA DÉLÉGATION DE COMPÉTENCES DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE DANS LES MATIÈRES ÉNUMÉRÉES A L'ARTICLE L2122.22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES., - Information du Conseil

Le Conseil Municipal a pris connaissance du présent rapport et le convertit en délibération. Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,  
Amandine JANER



Compte-rendu de la délibération affiché le : 16/07/2021  
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)

1

---

1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»